



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **23/06/2016**

Date d'affichage : **23/06/2016**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Benoît MOREL, Sandrine GUIMBAUD.**

Absents et représentés : **Bruno BOITEUX par Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER par Blandine AZE, Anaïs CHARDON par Nicole MUCCHIELLI, Karine BEAUGIRAUD par Sandrine GUIMBAUD (pour partie)**

Jacques PRADELLE a été désigné secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 15.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 Réalisation d'un prêt relais court terme à taux fixe d'un montant de 60 000 euros

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par douze voix pour et trois contre des membres présents et représentés approuve la proposition du Crédit Agricole Centre Est pour un prêt de 60 000 € sur 24 mois à 1.30%

I.1.2 Réalisation d'un prêt à taux fixe d'un montant de 90 000 euros – budget communal

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par douze voix pour et trois contre des membres présents et représentés approuve la proposition du Crédit Agricole Centre Est pour un prêt de 90 000 € sur 180 mois à 1.15%.

I.1.3 Réalisation d'un prêt à taux fixe d'un montant de 95 000 euros – budget assainissement

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par douze voix pour et trois contre des membres présents et représentés approuve la proposition du Crédit Agricole Centre Est pour un prêt de 95 000 € sur 240 mois à 1.37%.

I.1.4 Ligne de trésorerie à conclure avec le Crédit Agricole Centre Est.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 300 000 € sur une durée de 12 mois.

I.1.5 Attribution des subventions aux associations année 2016

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par onze voix pour, une contre et trois abstentions des membres présents et représentés approuve le vote des subventions proposé pour l'année 2016 ainsi que suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2016
ADAPEI	70.00
AFR	2 000.00
Amicale Laïque	4 805.00
Basket club Mercurool Chanos-Curson	140.00
Club des deux coteaux	450.00
Familles rurales	28 800.00
Football club Hermitage	900.00
MJC	800.00
Prévention routière	100.00
TOTAL	38 065.00

I.1.6 Instauration d'une caution pour le prêt de la sono portative communale

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le principe de l'instauration d'une caution pour le prêt de la sono portative aux associations et fixe son montant à la somme de mille Euros (1 000 €) à compter du 1^{er} juillet 2016.

I.1.7 Instauration d'une caution pour le prêt d'un coffret électrique « portable »

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le principe de l'instauration d'une caution pour le prêt d'un coffret électrique portable aux associations et fixe son montant à la somme de mille Euros (1 000 €) et ce au 01/07

I.1.8 Soutien financier au profit des communes sinistrées de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de verser un don d'un montant de 150 €.

Mme Karine BEAUGIRAUD intègre l'Assemblée Municipale. Le pouvoir donné à Mme GUIMBAUD devient caduque.

I.2 - AFFAIRES SCOLAIRES

I.2.1 Approbation et signature du projet éducatif territorial

Monsieur le Maire indique que la commune doit renouveler son **PEDT** (projet éducatif territorial) La signature du PEDT permet notamment de bénéficier de l'aide financière accordée par l'Etat aux collectivités s'engageant dans la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Le Maire fait part des diverses modifications présentées par le Bureau Municipal, l'augmentation de la pause méridienne d'un ¼ d'heure, du temps d'enseignement d'une heure le lundi et la suppression de la gratuité pour les familles

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par dix voix pour, quatre contre et une abstention des membres présents et représentés approuve le projet de PEDT et autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous documents afférents à ce dossier.

A l'issue du vote, Monsieur Benoît MOREL, Mesdames Karine BEAUGIRAUD et Sandrine GUIMBAUD quittent la salle du Conseil Municipal.

Le nombre de votants passe alors à 12.

I.3 - VOIES ET RESEAUX

I.3.1 Eclairage public : extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder par une délibération à une régularisation administrative et de matérialiser désormais l'extinction de l'éclairage public qui s'effectuera :

- **du dimanche au vendredi : interruption de 0h30 à 5h30 le matin.**
- **le samedi : interruption de 1h30 à 5h30 le matin.**

Des adaptations peuvent être prévues lors des fêtes ou événements particuliers.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents et représentés décide de la régularisation administrative pour l'extinction de l'éclairage public et demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

I.3.2 Raccordement au réseau BT pour alimenter les constructions de Mr Neuil et Mme BEGOT, et Mr LE PRIOL, à partir du poste de la Mironnaise

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF ; décide de financer la part communale sur les crédits du BP 2016.

I.4 - INTERCOMMUNALITE

I.4.1 Projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion d' « Hermitage Tournonais communauté de communes » avec la communauté de communes du « Pays de l'Herbasse »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes et de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse, tel qu'arrêté par le préfet de l'Ardèche et de la Drôme par arrêté n° 07-2016-04-20-006 du 20 avril 2016.

I.4.2 Projet de périmètre issu de la fusion du syndicat intercommunal des Eaux de la Veaune et du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Pont de l'Isère-La Roche de Glun-Glun

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver l'arrêté de projet de périmètre, du syndicat intercommunal des Eaux de la Veaune et du syndicat intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Pont de l'Isère, La Roche de Glun,- Glun

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
JEUDI 28 JUILLET 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Vu par nous,

Le 8 juillet 2016

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CERSON.

